

Lieu:	Salon bleu du Casino de Lausanne 18h – 20h
Présents:	le président Caille et le vice-président Bovet ainsi que les représentants des chœurs
Lausanne :	Académie Vocale de Suisse Romande, Ardito, Arpège, Bach, Basilique, Bis, Calliope, Chœur de la Cathédrale, Chapelle Vocale, Cité, Euterpe, EVL, Faller, Gymnases, Hémiole, Laudate, Laudate Deum, Laudate Deum cc, Pro Arte, Universitaire, Uni Populaire, Vivace, Voix de Lausanne.
Province	Oratorio-Montreux, Cuadrinio-Pully, EV Romainmôtier, Persévérance-Vallorbe, A Cappella-Yverdon, EV Horizons-Yverdon,
Excusés:	M. Nicolas Gyger (adjoint de la cheffe du SERAC), Mme Lise Dutruy (présidente SCCV), Mme Myriam Gex-Fabry, intendante de la Cathédrale Les chefs Nicolas Reymond et Christophe Gesseney Les chœurs ECCôte, EV Terre-Sainte, SC L'Orient, Couleur Vocale, UC La Tour-de-Peilz. CS Vevey.
Invités:	OCL : M. Benoît Braescu. dir. exécutif et Mme Roberta Ocozia, responsable relations chorales, Sinfonietta :Mme Catherine Zoellig, dir.exécutif.
Absents :	A Cœur-Joie, EV L'Auberson, SC Le Brassus, Alphega-Fiori-Musicali de Morges, Chorège, Opus 1020.

1. PROLEGOMENES :

le président ouvre cette Conférence en saluant, présentant les invités et mentionnant les excusés

- l'ordre du jour et
- le procès-verbal 2016 sont acceptés.

2. RAPPORT DU PRESIDENT

- après les envois de janvier (PV, coti, etc...) se sont organisées moult réunions préparant la transition avec Jean Bovet, avec
- la réception des budgets et leur traitement,
- la réception des demandes de prêts d'orchestres, suivie des contacts et décisions avec les orchestres qui ont provoqué 3 refus de date, des abandons et des remplacements. Grâce soient rendues à Roberta Ocozia pour sa patience et sa souplesse,
- l'actualisation du site (calendrier et adresses) s'est révélée assez chronophage,
- il a fallu pas moins de 5 rappels pour obtenir le paiement de toutes les cotisations,
- malgré ses rappels, la CSCVC étant toujours dans l'attente de 7 comptes de concerts qui se sont déroulés il y a des mois, elle se trouve dans une situation difficile puisqu'elle doit donner rapport pour tout début janvier. C'est pourquoi elle propose d'exiger la restitution des comptes deux mois après le concert, ou tout au moins d'informer la CSCVC de l'état d'avancement du travail, faute de quoi, la dite chorale pourrait perdre son droit.
- une convention réglant les conditions de la gestion de la subvention lausannoise est exigée par Service des Finances. Les services idoines de la Ville vont faire une proposition. L'Etat (SERAC) entrerait en matière pour s'y adapter si la convention lui convient.

BILAN DE 40 ANNEES DE PRESENCE A LA CSCVC DONT 35 DE PRESIDENCE.

La CSCVC a été créée en 1964 pour centraliser les demandes de garanties de déficit de concerts des chorales vaudoises auprès du DIP et de la Ville de Lausanne.

Elle rassemble alors 14 chorales (contre 40 actuellement) et assume la transmission regroupée des demandes de garanties de déficit et de prêts d'orchestres (OCL et OSR).

Lorsque le soussigné en prend la présidence en 1982, le travail se limite à la réception des budgets pour les présenter en un seul bloc aux bailleurs de subventions (cantonal et ville de Lausanne), de même qu'à la réception des demandes de prêts d'orchestre et leur transmission regroupée aux orchestres concernés.

Une liste d'adresse est annuellement envoyée aux chorales et à leurs partenaires.

En 35 années, le service s'est développé : la CSCVC a

pris en charge le contrôle des comptes et le paiement pour la Ville de Lausanne qui lui confie la gestion de sa subvention,

- pu ainsi compenser des excédents de déficits avec les soldes restants,
- suggéré avec succès à l'Etat (SERAC) de participer aussi à cette distribution supplémentaire,
- créé un calendrier pour éviter les collisions de dates et de programmes,
- créé des journées d'études pour
- proposer des modèles de contrats et des conseils comptables,
- ouvert un site pour en diffuser l'essentiel, mis à jour en permanence
- et envisage actuellement avec l'Etat de gérer aussi sa subvention aux mêmes conditions que Lausanne (sous réserve d'acceptation d'une convention Ville-CSCVC en chantier).

6. ELECTION DU BUREAU: le président a le plaisir de présenter à sa succession M. Jean Bovet. De longs applaudissements confirment cette nomination. Lui-même prendra le poste de vice-président aux fins de faciliter la transition. Sous les applaudissements, le nouveau remet un cadeau à l'ancien.

7. TOUR D'HORIZON ET CALENDRIER: La liste d'adresses et le calendrier corrigés se trouvent sur le site le lendemain de la séance : remarques et corrections sont à faire parvenir au fur et à mesure des décisions.

8. DIVERS:

8.1 PRO ARTE déplore que la règle des 10 jours ne soit pas respectée par certaines chorales qui se placent à un jour de concerts déjà annoncés depuis longtemps. Le président (sortant) rappelle que cette règle date de 1964, époque où 14 chorales se partageaient un marché peu sollicité, et souligne qu'il n'a pas d'autres moyens coercitifs que l'exclusion de la Conférence. Le fair-play et la consultation du calendrier devraient cependant diminuer ces collisions.

8.2 M. Daniel Reuss, chef de l'EVL, ouvre ses répétitions du mercredi après-midi aux chefs et présidents qui désireraient suivre une répétition. Un contact préalable par mail est nécessaire pour arranger la visite.

La séance se termine à 19h45

Lausanne, le 9 décembre 2017
le président sortant et rédacteur du PV: